

COMMUNE DE TELLIN



PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL DANS LA PHILOSOPHIE DE L'AGENDA 21 LOCAL

Partie II : Description des résultats de la consultation de la population

Rédigée par la Fondation rurale de Wallonie,
organisme d'accompagnement



Table des matières

A FAIRE !

1. CHRONOLOGIE DE L'ODR/A21L À TELLIN

Préambule : l'aventure du PCDR de Tellin a débuté avant l'entrée en vigueur du nouveau Décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural, il a donc été élaboré selon les principes de l'ancien Décret du 6 juin 1991.

1.1. DÉROULEMENT ET PARTICULARITÉ DU PROCESSUS EN UN CLIN D'ŒIL

En janvier 2013, le Conseil communal de Tellin prend la décision de se lancer dans une Opération de Développement rural. Il sollicite également l'accompagnement de la Fondation rurale de Wallonie pour mener à bien ce bel exercice citoyen de prospective. Cet accompagnement sera accordé par le Ministre de la Ruralité en février 2013.

Dans un premier temps, le Conseil communal ne souhaite pas s'engager dans un PCDR mené dans la philosophie de l'A21 local, de peur de voir la démarche ODR se complexifier. Cependant, rapidement rassurée par la philosophie de travail proposée par la FRW, la commune confirme l'option 'durable' de son PCDR, afin de poursuivre et amplifier des principes de travail déjà bien ancrés dans le territoire.

En attendant la désignation de l'auteur en février 2014, la FRW se charge d'organiser une séance d'information pour les conseillers communaux ainsi que pour le personnel communal et paracommunal. L'objectif étant de leur présenter les principes et les grandes étapes d'une ODR/A21L mais surtout de faire connaissance, d'instaurer une relation de confiance, d'expliquer la méthodologie de travail de la FRW et de les impliquer dès le départ dans l'Opération.

En juin 2014, les agents de développement et l'auteur de PCDR font des visites de terrain et rencontrent diverses personnes ressources afin d'enrichir l'analyse socio-économique du territoire en cours de rédaction et de s'imprégner du territoire. Le plan de communication est également défini et se met en place.

De début octobre à novembre, la commune et la FRW organisent 4 réunions d'information-consultation villageoises ainsi qu'une série de consultations complémentaires : CCCA, CCATM, associations locales, PCDN et jeunes de 14 à 21 ans. Au total, 121 personnes différentes sont informées et consultées lors de cette première étape, soit un taux de participation très satisfaisant de 4,8%. Puis, le 27 novembre 2014, une séance publique de restitution des résultats de la consultation mobilise encore 80 personnes.

L'appel à candidatures pour la nouvelle CLDR est lancé dès la première réunion d'information-consultation jusque tout début janvier.

Le Conseil communal approuve la composition de la nouvelle CLDR le 3 février 2015. Chaque citoyen ayant posé sa candidature a été retenu.

Après la traditionnelle séance d'installation, le 26 février, la CLDR se met au travail afin de s'accorder sur un diagnostic partagé du territoire. Quels sont les constats déterminants ? Les atouts et faiblesses du territoire ? Les thématiques sur lesquelles le PCDR doit agir prioritairement ? Fin avril, la CLDR a défini plusieurs enjeux de développement. Les deux réunions de CLDR suivantes s'organisent alors comme des groupes de travail ou des personnes ressources extérieures épaulent la commission afin de définir, par enjeu, les objectifs de développement.

A la mi-juin, la CLDR approuve une stratégie de développement provisoire comme base de travail pour lancer l'appel à projets de l'été. Cette stratégie est bien entendu toujours en construction et amenée à évoluer au fil des réflexions.

L'appel à projets, ouvert à toute la population, remporte un franc succès : pas moins d'une trentaine de propositions s'ajoutent aux projets et actions déjà évoqués lors des consultations.

La CLDR profite de l'automne 2015 pour analyser les différentes idées de projets au regard de la stratégie de développement et les classer par ordre de priorité en fonction de différents critères. La création d'une maison des associations se place en tête de liste ! En décembre, la FRW propose donc à la CLDR une visite de la maison des associations de Wellin comme source d'inspiration et de motivation pour poursuivre le travail de description et de justification des futurs projets du PCDR.

Durant le premier semestre 2016, les réunions de la CLDR s'organisent à nouveau comme des groupes de travail. En présence de personnes ressources, la commission s'attèle à préciser les différentes fiches-projets et actions afin que l'auteur de PCDR dispose des informations nécessaires pour leur rédaction.

La CLDR et les habitants ont ensuite l'opportunité de relire l'avant-projet de PCDR grâce à la mise en ligne du document sur le site internet communal ainsi qu'à une mise à disposition en version papier à la Commune.

La CLDR approuve l'avant-projet de PCDR le ??? 2016 puis c'est au tour du Collège le ... 2016. Enfin, ayant reçu l'avis de conformité de la DGO3, le Collège propose le projet de PCDR au Conseil communal qui l'approuve le 2016. → à actualiser

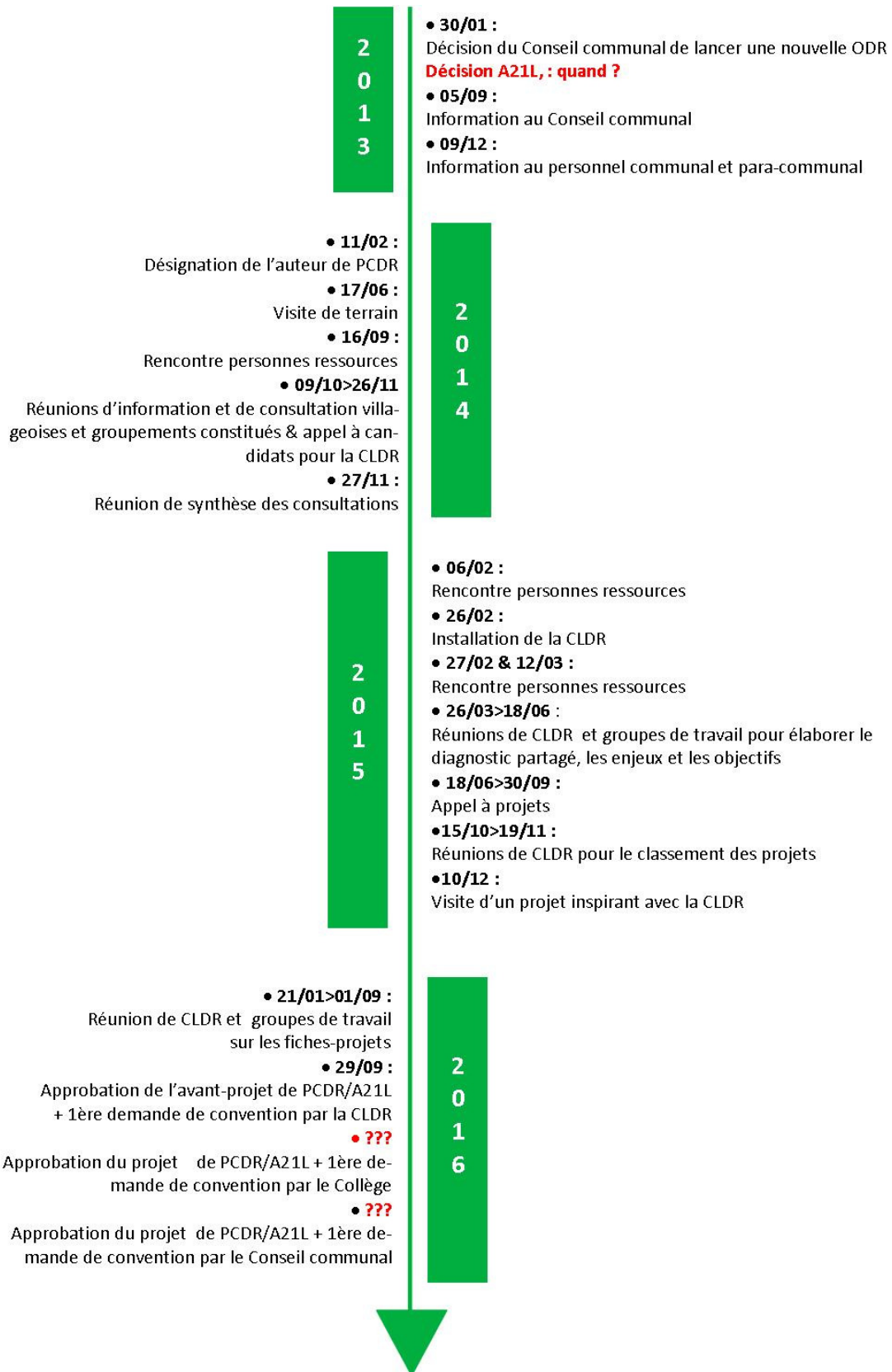
UNE MÉTHODE 'PARTICIPATIVE' RENFORCÉE...

- ☺ **Dans la foulée des consultations villageoises, la consultation de plusieurs groupements citoyens (CCATM, CCCA, jeunes, associations et comités locaux, partenariat PCDN) ;**
- ☺ **Des réunions CLDR-GT ouvertes aux personnes ressources du territoire selon les thèmes ou projets abordés ;**
- ☺ **Un appel à projets adressé à toute la population.**

→ Plus d'informations dans les pages qui suivent !

1.2. Ligne du temps générale

A finaliser - Ajouter composition CLDR CC : 03/02/2015 + recompo + modif **dates appro CLDR**



2. PRÉSENTATION DE L'ORGANISME

D'ACCOMPAGNEMENT : LA FONDATION RURALE DE WALLONIE

La Fondation Rurale de Wallonie (FRW) est un établissement privé reconnu d'utilité publique. Elle travaille depuis 1979 pour la reconnaissance et l'application d'une politique de développement global, intégré et ascendant, spécifiquement adaptée aux zones rurales wallonnes. Le but est de dynamiser la commune et d'améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants.

Elle a d'abord été l'initiatrice d'expériences pilotes de rénovation rurale. Elle est aujourd'hui le principal organisme d'accompagnement de la politique de Développement Rural global organisée par le décret de la Région wallonne du 6 juin 1991, puis par le décret du 11 avril 2014.



Conventionnée avec la Région wallonne et dirigée par un Conseil d'administration pluraliste, la Fondation Rurale de Wallonie a pour missions :

- d'informer les mandataires communaux des avantages et obligations de la politique de Développement Rural ;
- d'organiser l'information et la consultation de la population afin d'écouter les habitants, de recueillir leurs desiderata et de les aider à réfléchir au devenir de leur commune ;
- d'aider et de soutenir le Conseil Communal et les initiatives locales durant toute l'Opération de Développement Rural ;
- de constituer un relais spécifique entre les habitants et le pouvoir communal ainsi qu'entre le pouvoir communal et les différentes instances compétentes, provinciales, régionales, communautaires, fédérales ou européennes.

En 2008, le Ministre de la Ruralité a mandaté la FRW pour qu'elle travaille sur l'amélioration des PCDR de manière à ce qu'ils puissent être pleinement reconnus comme démarche Agenda 21 local. La FRW a également été désignée, fin de la même année, par le Gouvernement wallon pour l'accompagnement des Plans communaux de Développement de la nature (PCDN) en Wallonie.



3. L'INFORMATION ET LA CONSULTATION DE LA POPULATION

D'octobre à novembre 2014, en accord avec le Collège communal, les agents de développement de la FRW mènent 4 séances d'information et de consultation, soit une par village. Le calendrier s'établit selon l'ordre alphabétique des villages.

Villages	Dates
Bure	9 octobre 2014
Grupont	16 octobre 2014
Resteigne	23 octobre 2014
Tellin	6 novembre 2014

3.1. COMMUNICATION

La communication relative à l'Opération de Développement rural fait l'objet d'une attention soutenue tout au long du processus d'élaboration du PCDR, mais tout spécialement lors des premières étapes. Le dispositif apparaît particulièrement important dans le contexte de Tellin, au vu du nombre de structures et autres commissions déjà actives initialement dans l'entité (CCATM, PCDN, CCCA...), et par conséquent de l'investissement déjà consenti par les forces vives locales.

Plusieurs supports et canaux sont utilisés lors des étapes importantes de l'Opération (informations-consultations, retours à la population...); soit le bulletin communal, le site internet, les différents organes de presse écrite, télévisuelle...

Le logo de l'Opération



Afin d'accroître la visibilité de l'ODR, un concours est organisé par le biais du bulletin communal auprès des habitants de la commune, en vue de disposer d'un logo fédérateur symbolisant la nouvelle Opération. Un petit 'cahier des charges' est pour l'occasion proposé par la FRW. Depuis sa création, le logo réalisé par Arnaud Gerome apparaît sur tous les documents relatifs à l'ODR : courriers d'invitation aux réunions, affiches, articles dans le bulletin communal, site internet de la commune... La démarche a notamment pour conséquence de mieux faire connaître la dynamique auprès de la population locale.

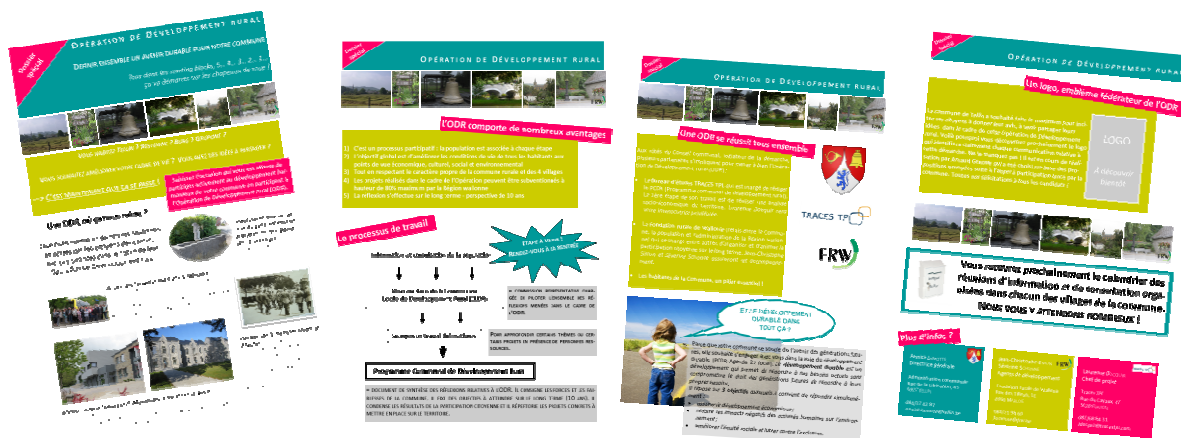
Les médias numériques

Dès le début de l'Opération, un onglet spécifique 'Développement rural' est créé sur le site internet de la commune, en vue d'y relayer toutes les informations importantes et utiles au plus grand nombre. Dans le même ordre d'idée, des blogs et autres pages Facebook existants sont sollicités pour élargir la diffusion, en particulier des dates de réunions citoyennes.



Le bulletin communal

Les agents de développement de la FRW communiquent systématiquement sur les étapes-clés de l'Opération par le biais du bulletin communal « L'écho de nos clochers » : communication progressive pour le lancement de l'ODR, calendrier des réunions d'information-consultations, réunion de synthèse des consultations, mise en place et composition de la CLDR, appel à projets, etc.



Toutes-boîtes et communication 'grand public'

Pour convier la population aux réunions de consultation, la commune fait distribuer en toutes-boîtes une invitation spécifique pour chaque localité de l'entité, avec l'objectif de faire parvenir l'information au 'bon moment'. En complément, des flyers « toutes malettes » sont remis aux élèves des écoles de la commune par les enseignants. Enfin, pour compléter ce dispositif, des affiches sont placées dans les différents lieux publics, les commerces et autres sites fréquentés par le public.



Relais presse

Lors des grandes étapes de l'Opération de Développement rural (réunions villageoises, composition CLDR, appel à projets, ...), les agents de développement ont fait appel à la presse pour multiplier les canaux de communication et maximiser les impacts.

Voici les principaux médias concernés : presse écrite, radio, télévision locale, blog Sudpresse.

TELLIN

La CLDR attend vos idées

L'opération de développement rural se poursuit dans la commune de Tellin. Tous les citoyens peuvent rentrer un ou des projets.

Nous avons parlé de l'opération de développement rural organisée par la Commune de Tellin et la Fondation Rurale de Wallonie. Six enjeux principaux ont été dégagés lors des réunions de travail de la commission locale de développement rural. « Une commission composée de 38 personnes, souligne Séverine Schoone, agent de développement à la Fondation Rurale de Wallonie. La stratégie de développement a été définie. Cette dernière a fixé les lignes directrices du développement pour les dix années à venir. Ces lignes sont les suivantes : favoriser la mobilité douce, renforcer la politique énergétique au bénéfice de tous, améliorer l'offre et les équipements socioculturels et sportifs, ainsi que les espaces de convivialité. Les trois autres lignes sont une adaptation de l'offre de services en fonction de l'évolution des besoins de la population, renforcer la politique de logements et d'aménagements du territoire adaptés aux réalités de Tellin et enfin, développer des équipements et des produits innovants en soutien des activités économiques et touristiques

du territoire. » Pour atteindre cette stratégie de développement, des projets et des actions concrètes doivent voir le jour. C'est pour cela qu'un appel à projets a été lancé. « Tous les habitants du territoire communal peuvent nous envoyer leurs idées, enchaîne Séverine Schoone. Toutes les idées sont bonnes à prendre. Les citoyens peuvent nous envoyer leurs propositions de projet par courrier ou les remplir en ligne, sur le site de la Commune de Tellin. Les idées doivent être rentrées pour le 30 septembre prochain. Ensuite, la CLDR reprendra la main, vérifiera que les projets sont en adéquation avec la réalité de Tellin et si c'est le cas, la Commission précisera et approfondira ces projets. » Mais avant qu'un projet ne voit le jour, il faudra attendre quelques mois voire quelques années. « Des petites actions pourront cependant être mises en place pour améliorer la vie quotidienne, assure Séverine Schoone. Mais bien entendu, pour des projets de plus grande envergure, il faut un peu de temps. »

L. M.

> 084 21 98 60



3.2. PERSONNES-RESSOURCES ET VISITES DE TERRAIN

Personnes-ressources

Les agents de développement de la FRW, ponctuellement accompagnés de l'auteur du PCDR, interviewent différentes personnes-ressources afin de :

- mieux cerner la commune, ses enjeux, ses atouts, ses faiblesses ;
- récolter des informations de personnes qui connaissent le «terrain» et confronter ces informations avec les statistiques de la partie 1 du PCDR ;
- connaître leurs idées de projets, actions, ou défis pour le territoire ;
- les informer sur le processus 'ODR dans la philosophie du Développement durable' initié dans la commune, et potentiellement les y intégrer.

Menés dans le respect de la confidentialité, les entretiens se révèlent riches en informations et permettent d'établir un contact privilégié avec des acteurs centraux de la commune, lesquels constituent aussi un réseau de diffusion de l'information. Au total, l'avis d'une douzaine de personnes, spécialistes de la vie communale, est récolté. Outre les membres du Collège, citons, à titre d'exemples, plusieurs membres des Commissions consultatives existantes (PCDN, CCATM, CCCA), un représentant du DNF, un agriculteur (devenu échevin à mi-mandat), la Directrice de la Maison du Tourisme, une historienne, un entrepreneur artisan campanaire, ...

A noter également que la FRW a organisé une séance d'information auprès du personnel communal et para communal.

Visites de terrain guidées

Rien de tel qu'une visite de terrain pour s'imprégner du territoire et se rendre compte concrètement des atouts et faiblesses de la commune. Les agents de développement ainsi que l'auteur se sont donc laissés guidés - dans et hors des sentiers battus - et ce à deux reprises par plusieurs membres du Collège communal et l'agent relais, une belle occasion de discuter des enjeux de développement.



3.3. RÉUNIONS D'INFORMATION-CONSULTATION VILLAGEOISES

Méthode de consultation

Chaque réunion de consultation villageoise se déroule suivant le même canevas.

1. Les séances débutent par **l'accueil et une introduction du Bourgmestre**, qui évoque brièvement les motivations de la commune à mener une telle Opération, présente les agents de développement de la FRW et précise les objectifs de la rencontre.

2. Ensuite, les agents de développement prennent la parole, en s'appuyant sur un montage PPT illustré et pédagogique, pour **informer la population** sur :

- la Fondation rurale de Wallonie et le rôle des agents de développement ;
- quelques projets et actions issus d'autres ODR ;
- l'Opération de Développement rural, en insistant sur son objectif principal et ses fondamentaux (participation de la population, globalité, territoire d'action, valorisation des ressources locales), sur la rédaction du PCDR et la réalisation des actions et projets, la dimension durable et la notion d'Agenda 21 local, les différentes étapes de l'Opération ainsi que les partenaires impliqués.

3. En seconde partie de réunion, les agents de développement donnent diverses recommandations afin de mener à bien **la consultation**.

Ils présentent l'objectif de la consultation, consistant à « *réfléchir ensemble à ce qui pourrait améliorer globalement à court, moyen ou long terme, la commune* ».

La méthode suivante est proposée aux participants :

A. Réflexion en sous-groupes par la technique du photo-langage.

Les agents de développement disposent sur une table centrale quelques 150 photos prises sur le territoire de la commune, et illustrant une très grande variété de thèmes. Après avoir choisi individuellement une photo qui illustre ce va bien ou moins bien sur la commune ou le village, les participants se répartissent en sous-groupes (dont la taille varie en fonction du nombre de participants) et débattent pour identifier collégialement maximum 2 atouts (post-it verts) et 2 faiblesses (post-it roses) du territoire. Au terme du travail des sous-groupes, les rapporteurs présentent devant l'assemblée les résultats de leurs réflexions.

Les consignes données aux participants pour cet exercice sont les suivantes :

- Désigner un animateur et un rapporteur par sous-groupe
- Veiller à ce que chacun s'exprime
- Considérer autant que possible le territoire communal dans sa globalité
- Cibler l'intérêt collectif
- Proposer une formulation concise

Suite aux retours des sous-groupes, le Bourgmestre évoque les différents projets communaux qui rejoignent les préoccupations des participants.

B. Réflexion individuelle :

Lors de cette seconde partie, chacun propose, par écrit sur un post-it, de manière individuelle et anonyme, un « projet important », lié ou non à une idée exprimée lors de la restitution des sous-groupes. Il peut s'agir d'un défi, d'une action ou d'un projet.

4. Chaque rencontre se clôture par une brève présentation des prochaines étapes du processus, l'annonce de la réunion de synthèse des consultations, et une invitation à s'inscrire pour la Commission locale de Développement rural. Toutes les réunions s'achèvent dans la convivialité autour du verre de l'amitié.



3.4. INFORMATIONS-CONSULTATIONS COMPLÉMENTAIRES

Devant une série de constats (première ODR pour la commune de Tellin, nombreuses commissions existantes, nombre de participants relativement faible à certaines réunions d'information-consultation villageoises...), le Collège et la FRW optent rapidement pour l'organisation d'une série de consultations complémentaires afin d'étoffer la récolte d'avis et d'idées.

Dès lors, 3 rencontres sont menées, respectivement avec

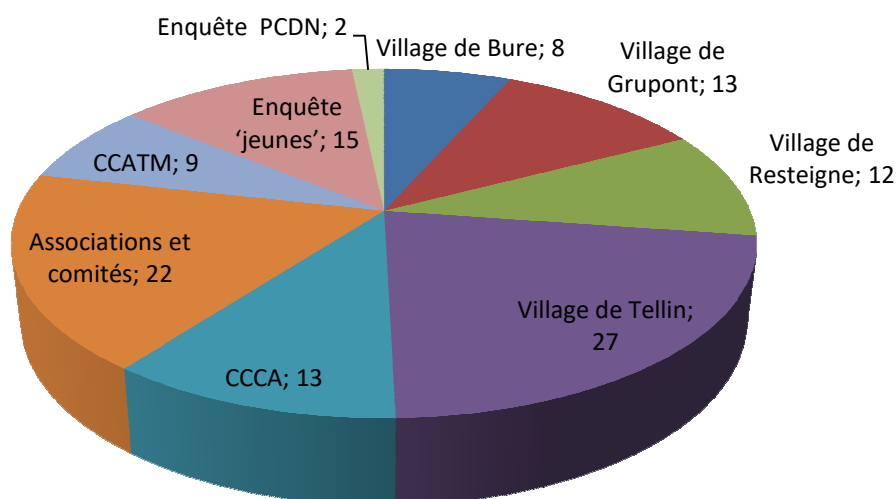
- La Commission communale consultative des Aînés (CCCA) – le 30 octobre 2014,
- Les associations et comités locaux – le 20 novembre 2014,
- La Commission communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM) – le 26 novembre 2014.

En outre, des questionnaires d'enquête sont réalisés et envoyés nominativement aux jeunes Tellinois de 14 à 21 ans (240 envois – 15 réponses), mais également aux membres du groupe PCDN (Plan communal de Développement de la Nature).

3.5. RÉSULTATS DE LA CONSULTATION

Le nombre de participants

Au total, **121 personnes** assistent au lancement de l'Opération de Développement rural et s'expriment sur leur vision du territoire. A ce chiffre, s'ajoutent les membres du Conseil Communal, du personnel communal et para-communal ainsi que les différentes personnes ressources rencontrées. **Le taux de participation s'établi à 4,8%.**



Résultats de la consultation

Le tableau ci-dessous reprend les principales idées émises par la population en termes d'atouts, de faiblesses ou encore de priorités.

THÉMATIQUES	POINTS POSITIFS	POINTS NÉGATIFS	LES PRIORITÉS
<p>Vivre à Tellin</p> <p><i>Culture, vie associative, sports et détente, Enfance, jeunesse, enseignement, Aînés et personnes handicapées, Social, santé et services publics...</i></p>	<p>☺ Vie associative riche et diversifiée</p> <p>☺ Patrimoine scolaire important + Collège d'Alzon</p> <p>☺ Qualité du personnel et des services communaux</p> <p>☺ Nombreuses infrastructures socio-collectives</p> <p>☺ Services (poste, mobilité...) et activités de qualité</p> <p>☺ Dynamisme citoyen et lien social!</p>	<p>☹ Problème de coordination des activités</p> <p>☹ Equipement et disponibilité des infrastructures</p> <p>☹ Manque d'activités et de locaux pour les jeunes</p> <p>☹ Suivi administratif de certains dossiers</p> <p>☹ Services peu performants (internet, mobilité...)</p> <p>☹ ...</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien aux associations (infrastructures – logistique - lien) • Penser aux aînés, aux jeunes, à l'intergénérationnel • Politique d'accès aux PMR • Lutte contre l'isolement et l'esprit de clocher • Aspirations à consommer 'local', à manger sain • ...
<p>Habiter à Tellin</p>	<p>☺ Cadre de vie de qualité</p> <p>☺ Ressources et patrimoines importants</p> <p>☺ Dynamisme de la</p>	<p>☹ Gestion du patrimoine communal</p> <p>☹ Problèmes de mobilité et de</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Offre en logement (jeunes...) • Améliorer la mobilité

<p><i>Cadre de vie, Logement et patrimoine, Sécurité routière et mobilité, Environnement, nature et forêt, Énergie...</i></p>	<p>commune (environnement – énergie)</p> <p>☺ Services de mobilité Existants</p> <p>☺ Sentiment de sécurité</p> <p>☺ ...</p>	<p>sécurité routière</p> <p>☹ Manque d'espaces conviviaux (places, aires de jeux...)</p> <p>☹ Atouts patrimoniaux peu / mal exploités</p> <p>☹ Nuisances : propreté, bruit, bulles à verres</p> <p>☹ ...</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion de la mobilité douce • Création – aménagement – entretien des espaces publics • Valorisation et (re)connaissance du patrimoine • Investir dans les énergies renouvelables • ...
<p>Travailler, consommer, entreprendre à Tellin</p> <p><i>Commerces, entreprises, agriculture Emploi, Tourisme...</i></p>	<p>☺ Tissu économique local</p> <p>☺ Présence de commerces de proximité</p> <p>☺ Très bonne accessibilité</p> <p>☺ Ressources touristiques importantes</p> <p>☺ ...</p>	<p>☹ Manque de valorisation – exploitation des atouts</p> <p>☹ Peu d'aide aux acteurs économiques - investisseurs</p> <p>☹ Conflit d'intérêt environnement / agriculture ?</p> <p>☹ Crainte de devenir des villages 'dortoir'</p> <p>☹ ...</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Défense et soutien des commerçants – artisans • Développement d'un tourisme de qualité • Soutien aux investisseurs • Mise en œuvre de la ZAE • ...

3.6. RETOUR À LA POPULATION

La réunion de synthèse des consultations se déroule le jeudi 27 novembre à 20h dans la salle de l'Office du Tourisme de Tellin. Les habitants sont conviés à cette rencontre via un toutes-boîtes spécifique, des articles dans le bulletin communal et dans la presse locale, une annonce sur le site internet de la commune... Par ailleurs, l'événement est déjà annoncé lors des réunions de consultations et dans tous les supports y relatifs (affiches, toutes-mallettes, toutes-boîtes, invitations, flyers...). **Environ 80 personnes se mobilisent pour assister à cette rencontre.**

Après le mot d'accueil de la commune et une information générale sur les principes d'une ODR-A21L, l'auteur de PCDR (TRACES TPI) et la Fondation rurale de Wallonie présentent, par un jeu de ping-pong, les éléments marquants de l'analyse socio-économique, croisés avec les souhaits des habitants récoltés lors des différentes consultations. En guise de perspectives, l'auteur de programme ébauche une série d'enjeux à investiguer.

Avant et après les exposés, les personnes peuvent déambuler à leur guise au gré de stands installés dans la salle. Ceux-ci présentent entre autres l'analyse socio-économique du territoire (partie 1 du PCDR, vues aériennes des villages, cartes...), les plans des projets importants suivis à ce moment par la commune, ainsi que l'intégralité des résultats des consultations individuelles. En outre, les participants qui le souhaitent ont encore l'occasion de proposer une idée de projet, action ou défi (une urne est installée à cet effet), voire poser leur candidature pour rejoindre la Commission locale de Développement rural.



4. LA COMMISSION LOCALE DE DÉVELOPPEMENT RURAL ET SES GROUPES DE TRAVAIL

4.1. COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Plusieurs appels à candidatures ont été lancés via le bulletin communal, les réunions de consultation ou encore le retour à la population afin d'obtenir des représentants des quatre villages de la commune, du tissu associatif et des acteurs de la diversité socio-économique locale. Chaque personne ayant posé sa candidature a été retenue par le Conseil communal pour intégrer la CLDR.

➤ ***Composition en date du 03/02/15***

Effectifs	Suppléants
Représentants du quart politique	
MAGNETTE Jean-Pierre	DEGEYE Yves
MARION Marc	DULON Olivier
ROSSIGNOL Natacha	MARTIN Thierry
LECOMTE Isabelle	BOEVE-ANCIAX Françoise
Représentants de la population	
CHARLIER Anne	RONDEAUX Gérard
DEVIS Georges	MATTLET Natalie
CHAUVIER Lionel	GOFFIN François
BAUDRI Olivier	LEDOUX Michel
DUFOING Catherine	BOVY Ludovic
VANWILDEMEERSCH Anne	WATHELET Françoise
DE PROOST Christian	HUYBRECHTS Mariette
VANKEERBERGHEN Michel	DEVALET Jacky
VINCENT Nathalie	COLLEAUX Roland
GEORGE Serge	RENAULT Jean-Christophe
DUPONT Aurélie	ALEXANDRE Olivier
DECEULENEER Dirk	BRILOT Robin
WAUTELET Christophe	HANCE Véronique
DAURY Françoise	VOORSPOELS Godelieve
LEDOUX Nicolas	DEVAUX Noëlle

La CLDR compte 38 membres, 15 femmes et 23 hommes. De nombreux représentants de la population sont déjà fortement impliqués dans la vie locale, notamment au niveau de l'administration communale, des différentes commissions existantes (PCDN, CCATM, CCCA, Comité culturel et touristique, ...), des associations festives ou sportives, de la vie économique, ... ce qui facilite les synergies et les échanges d'informations.



Au cours de l'élaboration du PCDR, un appel à candidats est lancé pour remplacer plusieurs membres démissionnaires dans la commission (déménagements, soucis de santé, ...). De commun accord avec le collège, la FRW convie les candidats en tant qu' « invités », pour pouvoir poursuivre les réflexions avec le plus grand nombre et une représentativité optimale sans devoir attendre la fin du processus de recomposition et la décision du conseil.

4.2. CALENDRIER ET PARTICIPATION

La Commission locale de Développement rural (CLDR) est mise en place dès la fin des réunions d'informations-consultations, pour débiter directement le travail de diagnostic partagé et ainsi cibler les thématiques à approfondir en priorité par le biais de CLDR-groupes de travail.

Dates	Objet de la réunion	Participants	Excusés
26/02/15	CLDR d'installation : Mise en place de la CLDR : présentation du cadre légal, des objectifs poursuivis, du rôle de chacun...	30	4
26/03/15	Diagnostic partagé : Diagnostic partagé : définition d'une vision commune du territoire sur base des données socio-économiques et des informations récoltées lors des consultations de la population	26	10
23/04/2015	Enjeux : Validation du diagnostic partagé et définition d'enjeux	31	7
21/05/2015	Groupe de travail sur les objectifs (1) : CLDR avec participation de personnes ressources pour définir, par enjeu, les objectifs de développement	24 + 6 personnes ressources	13
4/06/2015	Groupes de travail sur les objectifs (2) : Idem ci-dessus, suite et fin	22 + 5 personnes ressources	11

18/06/2015	Approbation stratégie provisoire :	<p>Débat et approbation de la stratégie provisoire (défis+objectifs)</p> <p>Présentation par l'agent relais de l'état d'avancement des projets communaux</p> <p>Validation lancement appel à projets population</p> <p>Evaluation des réunions de CLDR</p>	21	12
15/10/2015	Résultats appel à projets :	<p>Information spécifique sur le Développement durable</p> <p>Présentation des projets récoltés via l'appel à projets et liens avec les idées issues des réunions de consultation</p>	19	10
19/11/2015	Classement des projets :	<p>Présentation par le Collège communal de sa vision prospective pour le devenir du centre de Tellin</p> <p>Classement des projets par la CLDR selon 4 critères : <i>urgence – efficacité attendue – intérêt collectif – développement durable</i></p>	21	7
10/12/2015	Visite de terrain :	Visite inspirante de la maison des associations de Wellin (commune voisine)	17	11
21/01/2016	Répartition des projets par lot :	<p>Présentation détaillée des projets et actions classés par lot</p> <p>Informations et pistes autour des actions prioritaires du PCDR</p>	18	12
25/02/2016	Groupe de travail sur les projets (1) :	Définition du contenu de la fiche projet prioritaire : maison des associations au Musée de la Cloche	17 + 7 représentants d'associations	11
24/03/2016	Groupe de travail sur les projets (2) :	<p>Approfondissement des fiches projets axées sur la mobilité, la sécurité routière et l'aménagement d'espaces publics</p> <p>Définition d'un périmètre à réaménager au cœur de chaque</p>	16 + 4 membres candidats + 3 membres CCATM	11

		village		
21/04/2016	Groupe de travail sur les projets (3) :	Suite de la réflexion sur la mobilité, la sécurité routière et l'aménagement d'espaces publics : philosophie d'aménagement des périmètres définis précédemment	15 + 6 membres candidats	5
02/06/2016	Les projets du cœur de Tellin (1) :	<i>Réunion postposée suite aux intempéries</i>	12 + 2 membres candidats	10
23/06/2016	Les projets du cœur de Tellin (2) :	Débat sur la localisation de la future maison de village de Tellin : salle Concordia ou annexe à la maison des associations ?	22 + 4 membres candidats	1
01/09/2016	Finalisation PCDR :	Présentation des fiches-projets du PCDR – remarques Définition des modalités de relecture pour l'ensemble du PCDR	16 + 5 membres candidats	12
27/10/2016	Approbation :	Finalisation et approbation du PCDR et de la 1 ^{ère} demande de convention		
		A compléter		

4.3. SYNTHÈSE DES RÉUNIONS DE LA CLDR ET DE SES GROUPES DE TRAVAIL

Mise en place début février 2015, la CLDR de Tellin se réunit **à 17 reprises**, au rythme d'une réunion par mois environ. Parmi ces réunions, plusieurs font l'objet de groupes de travail spécifiques, marqués par une ouverture à des personnes ressources extérieures, ciblées en fonction de l'ordre du jour.

Introduction méthodologique :

Etant donné le nombre important d'associations et de Commissions citoyennes existantes pour la petite commune de Tellin, et pour ne pas épuiser les précieuses énergies, l'auteur de PCDR et la FRW, en accord avec le collège, optent pour une méthodologie qui prévoit notamment :

- **D'exploiter au mieux, et suffisamment en amont, les études, travaux, expertises détenues dans les différents 'cercles' (ex. rapport CCATM)**
- **De valoriser en continu les relais des différentes assemblées communales et para-communales représentées au sein de la CLDR (CCATM – CCCA – PCDN – CPAS...)**

- De cibler les réunions de CLDR nécessitant l'apport d'une expertise spécifique et d'y inviter personnellement les personnes ressources adéquates.

Ces dispositions ont permis à l'ensemble des forces vives de s'impliquer dans le processus de réflexion piloté par la CLDR. Elles ont permis de rationaliser le nombre de réunions, d'éviter les redites, tout en consolidant la CLDR dans ses missions.

CLDR n°1 : 26/02/2015

La **réunion d'installation** de la CLDR a débuté par un mot d'accueil du Bourgmestre avant de se poursuivre par un tour de table de présentation : chaque membre s'est présenté et a précisé ses attentes et son intérêt pour la démarche. Les agents de la FRW se sont également présentés et ont détaillé le cadre dans lequel se mène une ODR ainsi que les différentes missions de la CLDR. Les participants ont ensuite approuvé la proposition de Règlement d'Ordre Intérieur, sans modification. Enfin, la CLDR s'est penchée sur les prochaines étapes de l'ODR et en a fixé le calendrier. La réunion s'est clôturée en toute convivialité par la traditionnelle photo de famille et autour du verre de l'amitié.



→ A noter que pour faciliter les contacts entre les membres, la FRW a réalisé **un badge** nominatif pour chacun. Une initiative qui a été fort appréciée par la CLDR !

CLDR n°2 : 26/03/2015

Pour débiter cette première véritable réunion de travail, les agents de développement rappellent d'abord les différentes étapes du processus : diagnostic - stratégie - projets. Le principe est de bien connaître le présent pour pouvoir préparer l'avenir. Ensuite, l'auteur de PCDR présente les principales données socio-économiques de la commune croisées avec les résultats de la consultation citoyenne, sous la forme d'un tableau « Atouts – Faiblesses » organisé par thématiques. Les participants travaillent alors répartis en 4 sous-groupes, encadrés par des animateurs (auteur de PCDR, relais communal ODR, agents de développement), pour compléter l'analyse. Cette formule permet au plus grand nombre de membres de s'exprimer pour **définir le diagnostic partagé**.

CLDR n°3 : 23/04/2015

La rencontre débute par un rappel du contexte et des principales étapes du processus. Ensuite, les participants sont invités à réagir sur une première version 'texte' du diagnostic partagé de la commune. Ce document, rédigé par l'auteur de PCDR sur base du travail fourni précédemment par la Commission, a été envoyé aux membres de la CLDR comme document préparatoire préalablement à la réunion.



Certaines personnes - excusées à la rencontre du jour - ont par ailleurs fait part de leurs observations et remarques par mail. La seconde partie de l'ordre du jour est consacrée aux **pistes d'enjeux**, dont une première formulation est proposée par l'auteur de programme. Moyennant l'une ou l'autre modification, les participants s'accordent pour poursuivre le travail sur cette base.

CLDR n°4 – groupe de travail « stratégie » : 21/05/2015

Tel que précédemment, les AD rappellent en début de séance le stade du processus 'ODR'. Cette réunion est consacrée à l'approfondissement des trois premiers enjeux (sur 6 au total). Pour ce faire, **une série de personnes ressources ciblées (une quinzaine au total) sont conviées à la réunion**, avec comme première mission de partager leurs impressions sur le diagnostic partagé de la commune et sur les enjeux identifiés (documents de travail transmis au préalable). Ensuite, l'auteur de programme présente des **propositions d'objectifs** liés aux trois enjeux. Les membres de la CLDR et les personnes ressources sont alors répartis en trois groupes de travail distincts, consacrés chacun à un enjeu et ses propres objectifs. Chaque groupe est encadré par un animateur (auteur de PCDR & AD FRW). Au terme de la séance de travail, un membre de la CLDR présente à l'assemblée plénière le fruit des réflexions de son 'équipe'.

CLDR n°5 – groupe de travail « stratégie » : 04/06/2015 – suite et fin

Cette rencontre se déroule exactement suivant le même canevas que la précédente, pour **approfondir les objectifs** liés aux trois derniers enjeux. D'autres personnes-ressources ont été conviées, ciblées en fonction des thèmes des enjeux et des objectifs abordés en séance.

CLDR n°6 : 18/06/2015

La dernière réunion 'pré-estivale' de la CLDR est consacrée, dans sa première partie, à **l'analyse globale et transversale des enjeux et objectifs de la stratégie provisoire**.

Ensuite, les participants sont invités à **préparer l'appel à projets** prévu durant les grandes vacances à destination de l'ensemble de la population tellinoise.

La rencontre se clôture par une **évaluation** en vue de mieux cerner l'état d'esprit des uns et des autres après ces premiers mois de collaboration, et éventuellement pouvoir ajuster le tir dans la suite du processus. Il en ressort beaucoup de membres optimistes, confiants, qui ont salué le travail accompli et la façon dont les réunions se sont déroulées. D'autres restent prudents et attendent de passer à la phase plus concrète des projets.



→ Relayé par la presse, par le site internet communal, par les membres de la CLDR ou encore par courriers personnalisés, **l'appel a projets a remporté un beau succès !** Il a pris la forme d'un formulaire papier ou en ligne comprenant différentes rubriques à remplir : *intitulé du projet, enjeux de développement du PCDR auquel il se rapporte (à cocher parmi les propositions faites), descriptif, justificatif, partenaires potentiels, personne de contact, autres information utiles*. Le résultat est très intéressant car pas moins de 30 propositions sont venues étoffer ou conforter les projets issus des réunions de consultation. Ces propositions émanent tout autant de citoyens lambda que des associations, comités, groupements existants (CCATM, PCDN, Patro, PCS, CCCA, CPAS, OT...) : les projets proposés par ces groupes sont d'autant plus fédérateurs qu'ils ont été pensés et sélectionnés collectivement en vue de répondre à l'appel à projets. Toutes les propositions reçues sont en lien avec la stratégie de développement élaborée par la CLDR et couvrent l'ensemble des villages.

CLDR n°7 : 15/10/2015

Le moment est venu pour une **information spécifique et approfondie sur le Développement durable** : son origine, ses principes, l'A21local, quelques pistes concrètes, ... En effet, approfondir la notion de PCDR/A21 local à cette étape de l'ODR permet de l'intégrer dans la stratégie provisoire mais aussi d'y penser concrètement dans la phase de définition des projets qui se profile.

En effet, lors de la seconde partie de réunion, les agents de développement présentent le **résultat de l'appel à projets** lancé durant l'été mais également les propositions de projets émises lors des réunions participatives en amont (consultations, rencontres personnes ressources, CLDR, ...). Les participants ont également l'occasion, après ce tour d'horizon, d'ajouter d'éventuels projets manquants.

CLDR n°8 : 19/11/2015

Dès les prémices de l'Opération de Développement rural, il est apparu qu'une **réflexion à long terme concernant le devenir du coeur du village de Tellin** était nécessaire. En effet, la commune est propriétaire de nombreux bâtiments, parfois de caractère, sous-utilisés ou non valorisés. En parallèle, plusieurs associations locales manquent d'espaces. Les agents de développement ainsi que l'auteur du PCDR ont donc proposé au Collège de réfléchir à une vision d'aménagement idéale et prospective du centre de la localité. Au cours de la réunion de CLDR, le Bourgmestre a présenté les idées du Collège :

1. PCAR sur le site du Grand Pachy

Priorité : désignation d'un auteur de projet (budget 2016)

Réalisation d'un plan masse (accès, espaces communautaires, zones de stationnement,...)

Modification au plan de secteur d'une zone de parc à une zone d'habitat

Mise en vente de terrains à bâtir communaux pour financer d'autres projets

2. Maison des associations dans l'ancien musée de la Cloche

Resto social - Patro - associations locales - Repair café - épicerie communautaire...

Fiche PCDR => subsides

3. Aménagement d'un hall multidisciplinaire (près du hall omnisport)

Activités sportives - culturelles - festives

Fiche PCDR => subsides

4. Aménagement d'un centre administratif (salle Office du Tourisme + nouvelle annexe)

Administration communale - CPAS - salle du conseil communal - EPN - bibliothèque - ALE -

poste - police de proximité, ...

Subventions à trouver (UREBA, ...)

5. Mise en œuvre d'un réseau de chaleur

Centre administratif - Maison des associations - logements du Grand Pachy - autres...

Fiche PCDR => subsides

Les membres de la CLDR ont l'occasion de débattre et de faire part de leurs avis... qui ne vont pas toujours dans le même sens que le Collège, surtout concernant le hall multidisciplinaire (sport, culture et vie festive). En effet, la CLDR préfère agrandir le hall sportif et réaliser une maison rurale moins éloignée du centre de Tellin (dans la salle existante du Concordia par exemple).

→ Il s'avère donc essentiel de revenir sur ce sujet plus tard dans le processus, une fois qu'il aura muri d'un côté comme de l'autre.

En seconde partie de réunion, la FRW propose à la CLDR de procéder au classement des projets. L'objectif consiste à identifier, parmi l'ensemble des **projets et actions** présentés au cours de la précédente réunion, ceux qui méritent d'être abordés en priorité. *A noter qu'un document préparatoire a été envoyé préalablement à la réunion à tous les participants avec l'ensemble des propositions de fiches 'PCDR' (40 au total).* La méthode consiste à coter en séance chacun des projets sur 10 selon *4 critères, relativement objectifs et rationnels, de même poids (4 cotes par projet), et ce en duos. La formation des duos s'effectue selon le principe des 'couples célèbres' (Laurel & ? – Bonnie & ? – recto & ? ...).

*Les 4 critères :

URGENCE :

- état de conservation/dégradation/danger public
- besoins essentiels non rencontrés actuellement
- opportunité à saisir
- faisabilité
- ...

EFFICACITE ATTENDUE :

- pérennité
- impact majeur pour le développement de la commune
- essentiel pour atteindre la stratégie PCDR
- rapport coût/bénéfice intéressant
- effet levier – multiplicateur
- ...

INTERET COLLECTIF :

- effet mobilisateur
- apporte une plus-value au plus grand nombre
- dimension intergénérationnelle
- transcommunalité
- ...

DEVELOPPEMENT DURABLE :

- impact positif ou neutre vis-à-vis des piliers du DD : environnement, économique, social/culturel
- attention envers les générations futures
- valorisation des ressources locales
- ...



CLDR n°9 – visite de terrain : 10/12/2015

L'exercice de classement des projets réalisés lors de la réunion précédente fait ressortir en tête de liste, la création d'une maison des associations à Tellin. La FRW propose donc au Collège d'organiser la **visite d'un projet similaire, inspirant**, avec la CLDR. Le groupe est reçu et guidé au travers du bâtiment par Anne Bughin, Bourgmestre de Wellin et Présidente de la CLDR. Une belle occasion d'échanger entre « voisins » et de tirer les enseignements nécessaires.



CLDR n°10 : 21/01/2016

Toujours sur base du classement des projets réalisé le 19/11, l'auteur du PCDR et la FRW proposent une **répartition en lots** (selon le décret) ainsi qu'une distinction entre les projets (matériels) et les actions (qui nécessitent davantage de moyens humains que financiers). La CLDR s'accorde sur cette proposition comme base de travail pour la rédaction des fiches projets.

Dans un second temps, la CLDR a l'occasion de se pencher concrètement sur les **fiches actions souhaitées en priorité (= lot1)** : organisation d'un groupement d'achat énergie, création d'un repair café et mise en place d'un Conseil communal consultatif des Enfants/Jeunes.

En fin de séance, les agents de développement annoncent qu'au vu du nombre de membres démissionnaires, il convient de chercher de nouveaux candidats (bouche à oreille, appel dans le bulletin communal) afin de garantir la représentativité au sein de la commission.

CLDR n°11 – groupe de travail « projets » : 25/02/2016

Cette réunion a pour objectif de **définir la philosophie de la fiche-projet « maison des associations »**. Pour ce faire, les associations locales sont toutes conviées à rejoindre la CLDR pour mener cette réflexion en commun. 7 d'entre elles répondent présentes !

Après un tour de table de présentation, la réunion commence par une visite du bâtiment qui abritait l'ancien musée de la Cloche et se révèle être l'endroit le plus approprié pour y installer la maison des associations.

Ensuite, les participants sont invités à réfléchir sur base d'une liste de questions : *quels sont vos besoins (espaces intérieurs, rangements – stockage, équipements, cuisine, bar, divers...)* ? *Quels sont vos souhaits (gestionnaire, concierge, tarifs, modalités d'occupation, divers...)* ? *Quelles sont vos envies (énergies renouvelables, aménagements abords, stationnement, accès PMR, autres...)*. Lors des travaux en sous-groupes, les agents de développement et l'auteur insistent pour que soient pris en considération :

- Le caractère 'durable' de la démarche PCDR – Agenda 21 local. Il convient par conséquent de penser le projet pour qu'il s'inscrive, simultanément, dans les 4 grands piliers du développement durable, à savoir l'économique, le social, l'environnemental et le culturel.
- La dimension prospective : le projet doit bien entendu répondre aux besoins actuels, mais aussi futurs des différentes associations et autres utilisateurs.

En fin de réunion, les différents sous-groupes exposent à l'assemblée le fruit de leurs réflexions.

Pour être certain de ne pas passer à côté d'un besoin d'une association non représentée à la réunion, un questionnaire d'enquête est envoyé aux associations non représentées, et ce sur demande expresse de la CLDR.

CLDR n°12 – groupe de travail « projets » : 24/03/2016

Les membres de la CLDR sont rejoints par de nouveaux candidats désireux d'intégrer la CLDR pour remplacer les membres démissionnaires. La rencontre démarre donc par une présentation des nouveaux venus. La FRW ayant pris soin de les informer auparavant des tenants et aboutissants d'une ODR, du Règlement d'Ordre Intérieur de la CLDR mais aussi du stade où en sont les réflexions.

A l'ordre du jour de cette séance et de la suivante, une réflexion approfondie sur plusieurs **fiches-projets** choisies par la CLDR pour être étudiées en priorité. Ces fiches ont comme point commun les thématiques suivantes : **mobilité, sécurité routière et aménagement d'espaces publics**. A noter que les membres de la CCATM, de la police locale ainsi que le chef des travaux de la commune sont conviés à cette réunion, et y présents pour la plupart.

Le travail débute par une présentation du rapport d'enquête sur la mobilité, la sécurité et l'aménagement de l'espace public sur le territoire de la commune de Tellin réalisé tout récemment par la CCATM. Ensuite, le Bourgmestre présente les aménagements réalisés ou à venir dans le cadre du Plan de Déplacement scolaire.

Ensuite, les participants à la réunion sont invités à travailler en continuité - durant deux séances - sur les fiches suivantes :

- ✓ Etude et aménagements des points noirs en matière de sécurité routière
- ✓ Création/Aménagement d'espaces publics de rencontre et de parcs
- ✓ Aménagements d'accès PMR aux lieux et bâtiments publics

Riches des nombreuses informations reçues en début de réunion, les participants sont réunis par village. Ils disposent de documents cartographiques et d'un exemplaire complet du rapport d'enquête émanant de la CCATM. Ils sont invités à identifier, **par village, un périmètre d'intervention à réaménager**. Les éléments de réflexion à prendre en compte sont les suivants : accroître la convivialité du village, viser la transversalité (aménagement combinant sécurité, mobilité, convivialité, ...), réfléchir à la cohérence (si des travaux d'égouttage sont prévus, réfléchir à aménager l'espace public dans la foulée) et définir un périmètre réaliste. En fin de séance, un périmètre par village a été défini :

- BURE : la traversée du village ainsi que l'espace dit « de la Sapinière » en partenariat avec le Collège d'Alzon
- TELLIN : aménagement de la rue Léon Charlier jusqu'au croisement au carrefour de la rue du Centenaire.
- RESTEIGNE : périmètre allant de la Place devant l'Eglise jusque l'espace dit « du Forgeron ».
- GRUPONT : difficile à définir... Plusieurs propositions : la Croisette mais il faut alors sécuriser nécessairement la traversée du village, les abords de la gare (propriétés SNCB ?), la Place de l'Yser ou la Place de l'Eglise. *A noter qu'un projet d'aménagement d'une aire de jeux a fait l'objet d'une enquête dans le village pour définir sa localisation. La CLDR est tenue informée de l'état d'avancement de ce dossier.*

CLDR n°13 – groupe de travail « projets » : 21/04/2016

Cette séance fait suite à la précédente et débute par une présentation des statistiques d'accidents par un représentant de la zone de police Semois-Lesse. Ensuite, Laurence Docquir, auteur du PCDR, propose l'orientation de la fiche-projet : aménagements d'accès PMR aux lieux et bâtiments publics. La CLDR en débat et amende la proposition.

S'ensuit un montage vidéo sur « comment bien aménager un espace public en milieu rural », réalisé par l'équipe Assistance Territoire et Patrimoine de la FRW.

La FRW propose enfin de poursuivre le travail entamé le 24/03 en précisant, toujours par sous-groupes villageois, la **philosophie de l'aménagement souhaité pour le périmètre choisi**. Pour aider ou inspirer les sous-groupes, les agents de développement distribuent une grille de questions à se poser.

CLDR n°14 : 02/06/2016

Cette réunion de travail doit être consacrée aux **fiches-projets** non encore abordées concernant le centre de Tellin.



Malheureusement, de violentes intempéries ont raison du nombre de participants et contraint le Bourgmestre à se rendre sur les lieux sinistrés. La réflexion est postposée au 23/06/2016.

CLDR n°15 : 23/06/2016

Comme prévu lors de la réunion précédente, le travail de la CLDR se focalise sur le centre de Tellin, et principalement sur la **localisation d'un espace polyvalent pour accueillir les activités festives et culturelles (maison rurale)**. En effet, c'est un sujet qui fait débat depuis la présentation de la vision prospective du Collège en novembre. Afin d'éclaircir le point, le Collège s'est à nouveau penché sur le sujet et fait deux propositions à la CLDR : soit annexer une salle de village à la future maison des

associations (phase 1 du PCDR) et démolir à terme la salle Concordia ; soit rénover la salle existante du Concordia (en phase 2 du PCDR). Concernant le sport, une fiche projet spécifique sera consacrée à l'agrandissement du hall omnisport existant.

La réunion débute par une visite de la salle du Concordia afin de se rendre compte de ses potentialités et de ses faiblesses. Ensuite, afin que le débat soit constructif, la méthode suivante est proposée :

- 1) Lister les besoins (superficie, équipements, types d'activités, énergies, accès, ...)
- 2) Définir les avantages (ce qui fonctionne bien) et les inconvénients (ce qui fonctionne moins bien) des 2 options
- 3) Croiser les résultats et ... décider (par vote à bulletin secret)

Les agents de développement dépouillent les bulletins de vote en séance. Voici le résultat :

- 21 votes pour l'option 1 (maison des associations en phase 1 et rénovation du Concordia en phase 2)

- 5 votes pour l'option 2 (maison des associations + nouvelle salle polyvalente en annexe et donc, démolition du Concordia).

CLDR n°16 : 01/09/2016

La réunion commence par la présentation schématique de la stratégie définitive du PCDR. Au regard de cette stratégie, **l'auteur du PCDR détaille les fiches projets du lot 1**. Les membres de la CLDR ont l'occasion de poser leurs questions éventuelles et de faire part de leurs remarques en vue de la finalisation du dossier.

En fin de séance, la Commission s'accorde sur les détails pratiques de relecture de l'avant-projet de PCDR dans sa globalité.

CLDR n°17 :

4. LISTE DES ANNEXES

En annexe, se trouvent les comptes-rendus des réunions :

- d'information et consultation
- de CLDR et groupes de travail

Sont également présentes les délibérations du Conseil communal pour :

- la composition de la CLDR
- le règlement d'ordre intérieur de la CLDR
- la recomposition de la CLDR